



## SOMMAIRE

### POINT D'INFORMATION SUR

- le PAI Brexit et son impact à l'échelle de l'OP *Les Pêcheurs de Bretagne*
- Retours sur le Conseil des Ministres Focus sur certaines décisions marquantes

### ZOOM SUR

- Bilan de l'activité de nos adhérents sur l'année 2022
- Comment valoriser les raies invendues ?
- Valorisation de la langoustine (suite...)

### LES NEWS

- Rappel : Sélectivité à la demande projet CASEP
- Des changements dans l'équipe de l'OP

### PORTRAIT

- Roxane, Cédric et Antoine Porcher armement Jean Porcher, Saint-Alban

## ÉDITO

# La survie de la pêche est en jeu

**Des temps toujours plus difficiles s'ouvrent devant nous.**



Le plan d'accompagnement individuel (PAI) Brexit va retirer au moins une trentaine de navires parmi nos armements. De graves perturbations sont à craindre sur l'ensemble de la filière. Pour chaque marin resté à quai et chaque poisson laissé en mer, l'impact sera considérable. Les écosystèmes portuaires vont forcément souffrir, à commencer par les fournisseurs de l'industrie navale, tout comme en bout de chaîne, les transformateurs et les distributeurs.

On le sait, ce plan ne résout rien. Pire, il signifie un appauvrissement de l'offre en poissons sauvages pêchés localement selon des règles drastiques en matière de fraîcheur et de protection de l'environnement. Il accentue notre dépendance à des produits d'importation dont la qualité, l'origine ou la traçabilité peuvent faire scandale. En empêchant ses bénéficiaires de construire des bateaux dans un

délai de 5 ans, il représente aussi un frein au renouvellement d'une flotte de pêche vieillissante qui en a pourtant bien besoin.

Car dans le même temps, la pression continue de s'accroître sur nos bateaux. Le coût exorbitant du gasoil menace chaque jour davantage leur exploitation dans des conditions décentes. Avec des conséquences concrètes pour le travail et la vie des équipages, le recrutement des marins et l'attractivité de nos métiers. Comme si cela ne suffisait pas, des obstacles continuent d'être échafaudés depuis Bruxelles sous la baguette d'une idéologie écologiste totalement hors sol : arrêts spatio-temporels pour les cétacés, interdiction du chalutage dans les AMP...

Trop, c'est trop. Il en va de la survie de la pêche comme activité nourricière et structurante de nos territoires. C'est tout notre modèle de société qui est en jeu.

Soazig Palmer-Le Gall  
Présidente du Conseil d'administration de  
*Les Pêcheurs de Bretagne*

# POINT D'INFORMATION SUR

Le Plan d'Accompagnement Individuel Brexit (PAI) marquera un tournant dans l'histoire récente des pêches françaises. Depuis plusieurs semaines chacun fait ses comptes à l'échelle de son territoire (port, département, région...). La flottille des adhérents LPDB sera de loin la plus impactée au niveau national : 30 à 35 navires, tous chalutiers hauturiers ou pélagiques.



Ce n'est pas une surprise, le plan était annoncé depuis la venue de la Ministre Annick Girardin à St-Quay-Portrieux en janvier 2021, au lendemain de la signature de l'accord Brexit. Et au regard du contexte économique, de l'âge des navires, des contraintes réglementaires qui se multiplient etc... cette issue était inéluctable. Sans rétablissement significatif de la conjoncture, d'autres entreprises de pêche pourraient rencontrer très rapidement de fortes difficultés économiques.

Certaines incertitudes demeurent encore du fait d'une part de désistements de certains navires qui pourraient permettre à quelques-uns de rentrer dans l'enveloppe financière des dossiers retenus ; d'autre part certains armateurs cherchent encore d'autres alternatives à la casse de leur navire car cette décision demeure lourde de conséquences pour eux.

Dans les prochaines semaines, lorsque la liste définitive des navires partant à la casse sera connue, le Conseil d'Administration de l'OP devra étudier les conséquences de cette brusque accélération d'un phénomène déjà à l'œuvre depuis plusieurs années et analyser les conséquences sur la consommation des quotas, les droits de pêche gérés par l'organisation, la baisse de production, les équilibres portuaires.

D'un côté les navires qui partent ne consommeront plus les quotas qu'ils avaient l'habitude d'exploiter ; cela peut éventuellement libérer des capacités à redistribuer aux navires qui restent ou bien cela peut rendre moins sensible la dépendance à certains échanges de quotas. En effet les échanges peuvent parfois représenter une part très importante des quotas consommés par les adhérents LPDB ; or ces échanges ne sont jamais garantis ni pérennes, et dans certains cas nous devons déjà malheureusement anticiper leur nette diminution. Ainsi les quotas « libérés » par les navires du PAI Brexit pourront parfois à peine compenser la baisse de certains échanges...

De l'autre côté, les antériorités des navires du PAI Brexit vont retourner à hauteur de 30% à la réserve nationale ; nous n'avons aucune visibilité sur les modalités de redistribution de cette réserve par l'État...

Ces pertes d'antériorités et donc de quotas pourraient représenter :

- ▶ Jusqu'à près de 1000t de lotte (sur 3 quotas distincts : zone VII, VIII et VI),
- ▶ 500t de merlu (sur 2 quotas différents),
- ▶ 400t de lingue bleue,
- ▶ 300t d'églefin ou de cardine,
- etc...

Comme on le comprend, il faudra établir à chaque fois une évaluation de la situation post-PAI en tenant compte d'une moindre consommation (navires en moins) mais aussi d'un quota réduit avec la perte de 30% des antériorités.

Sur la grande majorité des exemples cités, la consommation actuelle des sous quota LPDB n'était pas entière et l'accès à ces derniers par la plupart des navires adhérents LPDB se faisait sans restriction particulière (pas de plan de gestion annuel).

Par exemple, pour le quota de lotte en zone VIII, consommé à hauteur de 40% seulement en 2022, le bilan passerait (sous hypothèse d'un maintien du TAC !), à environ 35% de consommation.

## Une première analyse montre qu'assez peu de changements sont à attendre :

- ▶ Là où il existe une forte tension sur la consommation des quotas (sole VIII, sole VIIhjk, sole VIIfg, cabillaud, dorade rose etc...), le départ, même massif de chalutiers hauturiers, ne modifiera quasiment rien. Les quotas consommés par les navires sortants étaient, par la force des restrictions déjà existantes, peu élevés et leurs antériorités assez faibles...
- ▶ Là où nous avons déjà d'importants reliquats de quotas non consommés (lotte, églefin...), les navires restant en activité continueront à pouvoir les pêcher sans restriction mais sans « bonus » non plus.

Précisons enfin que les autorisations de pêche (ANP/AEP) des navires sortants au PAI Brexit seront retirées du contingent national conformément aux dispositions du Code Rural.

# Retours sur le Conseil des Ministres

## Focus sur certaines décisions marquantes

### Les bonnes nouvelles : Aiguillat et Raie Brunette en Manche

Les augmentations des possibilités de pêche concernant l'aiguillat et la raie brunette en Manche constituent assurément les principales bonnes nouvelles obtenues dans le cadre de la fixation des possibilités de pêche pour 2023. Ces relèvements significatifs des possibilités de pêche ne sont pas le fruit de décisions politiques, désormais rendues presque impossibles au regard du format de la négociation des TACs. Au contraire, ils découlent d'une amélioration de la fiabilité du diagnostic scientifique, permettant d'évaluer avec une meilleure précision et de manière absolue les effets des prélèvements sur ces stocks.

#### Aiguillat

Pour rappel, l'aiguillat avait été interdit en 2009. Les captures réalisées depuis cette date devaient donc être rejetées avec pour conséquence une perte d'information sur le niveau des prélèvements. Si les scientifiques avaient bien constaté lors de l'évaluation de 2020 une reconstitution en cours de la ressource depuis le point bas observé en 2005, ils estimaient pour autant qu'aucune pêche ciblée ne devait être autorisée afin de permettre sa totale récupération (Fig. 1).

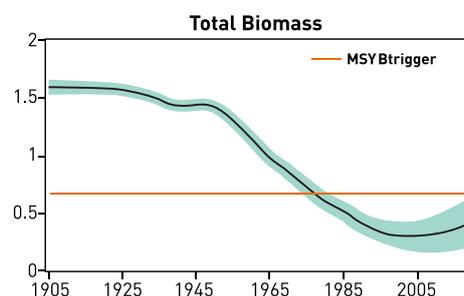


Figure 1 - Evolution de la biomasse d'aiguillat (avis CIEM 2020)



Au gré de très importants efforts d'intégration de données, les scientifiques sont parvenus en 2021 à améliorer de manière substantielle leur connaissance sur ce stock, en même temps que leur confiance dans leurs prédictions des recommandations de captures. De même, une nouvelle méthode a été utilisée pour définir les objectifs de gestion biologiques (Fig.2). En application de ces nouvelles expertises, il est apparu que ce stock était pleinement reconstitué, et que des possibilités de pêche significatives pouvaient être autorisées pour ce stock, tout en le maintenant dans une zone de sécurité.

Ces estimations viennent enfin confirmer les observations de terrain observées par les professionnels.

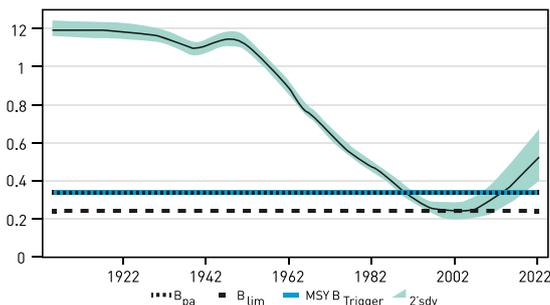


Figure 2 - Evolution de la biomasse d'aiguillat (avis CIEM 2022)

## Raie Brunette

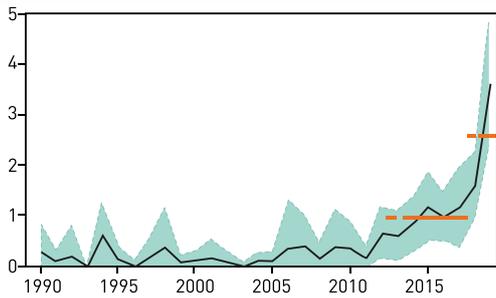


Figure 3 - Evolution de la biomasse de Raie Brunette en Manche (avis CIEM 2020)

Pour la raie brunette en Manche, là encore, les scientifiques confirmaient en 2020 déjà les augmentations de biomasse observées en mer sur la période récente (Fig. 3).

Toutefois, c'est l'application d'une doctrine relevant de l'approche de précaution, intégrant des rejets a priori, qui conduisait à la fixation d'un TAC dérisoire.



Pour ce stock aussi, c'est la réalisation récente d'un atelier spécifique portant sur la procédure d'évaluation qui a modifié la perception scientifique. Au gré de cette compilation de nouvelles informations, il est désormais estimé que ce stock se situe assez largement au-delà des points de référence de conservation (Fig. 4), et que la fixation d'un TAC à des niveaux durables mais significatifs n'entraîneraient pas de rejets. C'est la certitude que les niveaux de captures autorisés et réalisés ne mettent pas en péril ce stock qui aura permis la hausse significative du TAC pour 2023.

Si l'issue du conseil des Ministres 2022 a été favorable en zone VII, la situation reste malheureusement compliquée en zone VIII.

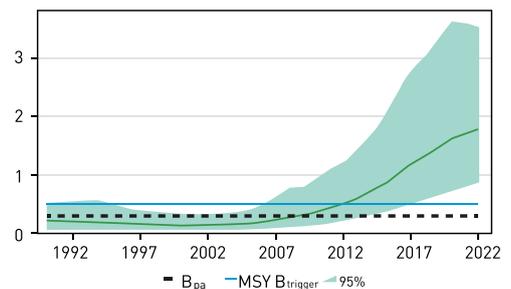


Figure 4 - Evolution de la biomasse de Raie Brunette en Manche (avis CIEM 2022)

## La (pire) mauvaise nouvelle :

### les chinchards

Dans le cas du stock de chinchard commun, la perception scientifique n'est pas très favorable, avec un stock qui semble se maintenir à un niveau très dégradé depuis une vingtaine d'année (Fig. 5). Alors que les niveaux de TAC fixés ont majoritairement suivi les recommandations scientifiques depuis 2005, l'état de ce stock ne s'améliore pas principalement du fait de recrutements très faibles sur la période récente.

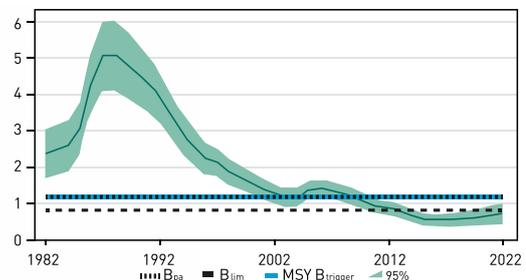


Figure 5 - Evolution de la biomasse de Chinchard (avis CIEM 2022)



Pour autant, pour bien comprendre la situation et mettre en perspective les actuelles et futures mesures de gestion, il convient tout à la fois de zoomer sur la période récente, et de reprendre l'historique des évaluations de ce stock (Fig 6). Les différentes courbes représentent les évolutions de biomasse telles qu'estimées durant les 5 dernières évaluations. Il apparaît clairement qu'au gré de chaque nouvelle évaluation, les scientifiques estiment que la biomasse est moins importante qu'ils ne l'avaient estimé l'année précédente, tendant ainsi à l'éloigner davantage des objectifs de gestion. C'est pour cela qu'en 2022 et pour la première fois, le CIEM a recommandé un TAC 0, puisqu'aucun scénario ne permettait la reconstitution de ce stock à court terme ; et ce, malgré une biomasse en augmentation depuis 2017, alors que des TACs compris entre 70 000 et 135 000T ont été établis sur cette période. Malgré les mauvais récents recrutements, la perception scientifique de ce stock est qu'il n'est donc pas condamné. En termes de gestion, c'est la vitesse de récupération qui gouvernera les futures prises de décisions, et les efforts à consentir. A n'en pas douter, la diminution du TAC de manière aussi drastique (~78%) est pour partie le fruit du manque de fiabilité de l'évaluation scientifique, en plus de traduire une priorité politique absolue accordée à la ressource plutôt qu'aux équilibres socio-économiques des flottilles.

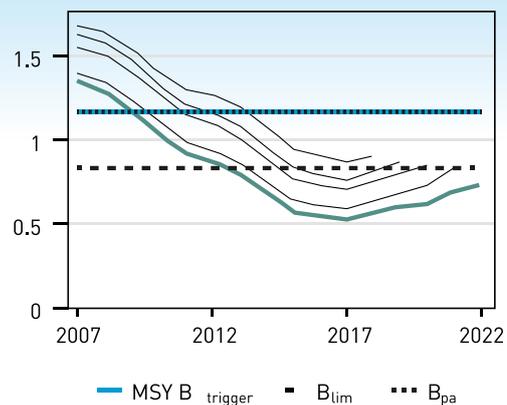


Figure 6 - Evolution de la biomasse de chinchard sur les années récentes présentées dans les avis CIEM 2018 à 2022

## Enseignements et perspectives :

Ces exemples marquants ne sont pas isolés, et rejoignent ce que nous constatons depuis plusieurs années. Au gré de la montée en puissance de l'approche de précaution, il ne suffit plus que les scientifiques démontrent que le stock va mieux pour que les possibilités de pêche augmentent. Les décideurs politiques semblent également totalement inféodés aux recommandations chiffrées du CIEM, alors que certains éléments tendanciels pourraient leur permettre d'étayer des stratégies et revendications tenant davantage compte des éléments socio-économiques.

Ces constats faits, il faut d'un côté déplorer le fait qu'une bonne partie de notre avenir dépend non seulement des évolutions naturelles de la ressource et du contexte politique, mais aussi de plus en plus de la capacité des Instituts Scientifiques à s'investir dans la recherche opérationnelle autour des évaluations de stocks. De l'autre, il faut apprécier à sa juste valeur que des espèces sensibles soient revenues dans le giron des espèces véritablement exploitables, alors que l'on n'y croyait plus. Dans ce contexte, plus que jamais, l'expertise halieutique joue un rôle prépondérant pour le futur de notre filière.

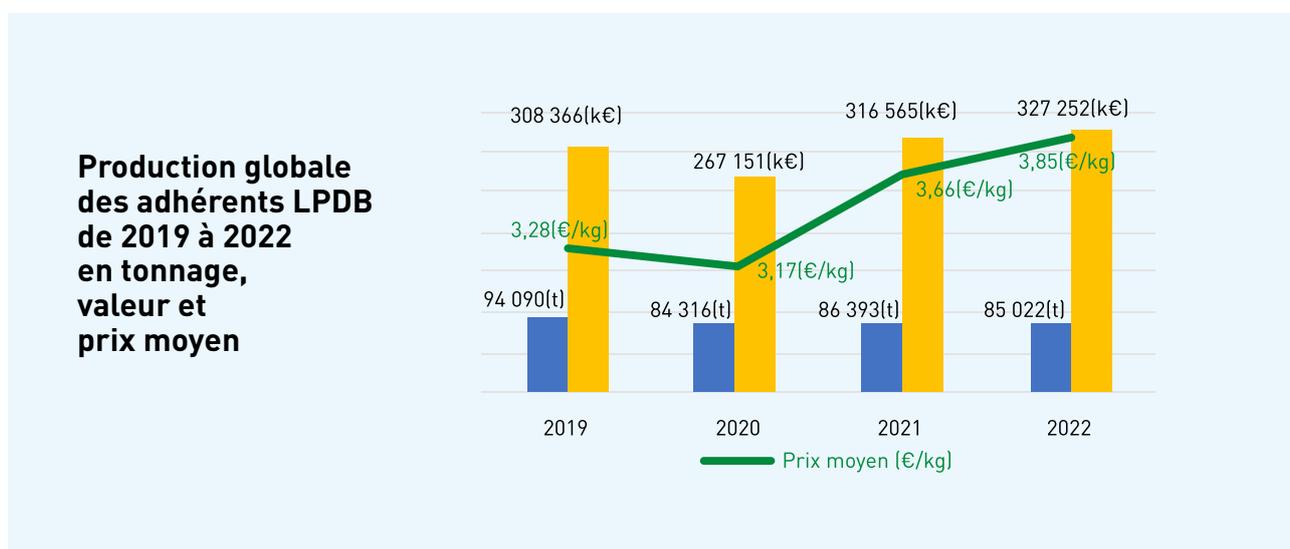


## Bilan de l'activité de nos adhérents sur l'année 2022

Cette première lettre d'information de l'année 2023 est l'occasion de dresser le bilan de l'année 2022 au niveau de la production de nos adhérents. Après deux années marquées par la crise sanitaire et ses conséquences sur le marché, il devait s'agir d'une année de retour « à la normale ». C'était sans compter sur la guerre en Ukraine et ses effets sur l'économie mondiale. Par rapport à l'année de « référence »

2019 (Avant Covid et avant Ukraine), les tonnages débarqués par nos adhérents en 2022 ont baissé de 10% (effet cumulé d'une baisse de 4% du nombre de navires adhérents actifs et de 6% du tonnage moyen réalisé par bateau). Malgré cela, le chiffre d'affaires total augmente de 6% grâce à une hausse significative (+0,57€/kg soit +17%) du prix moyen.

### Par rapport à 2021, des tonnages 2022 en légère baisse et un prix moyen en légère hausse



Par rapport à 2021, les tonnages débarqués par les adhérents LPDB en 2022 ont légèrement baissé (-2%). Le chiffre d'affaires total augmente de 3% grâce à une hausse (+0,18€/kg soit +5%) du prix moyen.

Parmi les espèces majoritaires débarquées par les adhérents de *Les Pêcheurs de Bretagne* l'évolution de volumes (entre 2022 et 2021) est variable :

- STABLE** ▶ Sardine (stable), Merlu (+2%), Baudroie (-2%)
- EN HAUSSE** ▶ Germon (+15%), Coquille Saint Jacques (+16%), Poulpe (+29%), seiche (+19%), calmars (+26%), rouget barbet (+30%)
- EN BAISSÉ** ▶ Raies (-8%), Lingues (-6%), Eglefin (-7%), congre (-13%), Langoustine (-21%), cardines (-11%), Lieu Noir (-15%), Lieu Jaune (-17%), Sole (-23%), Bar (-15%), araignées de mer (-34%), Tourteau (-35%)

La hausse des prix moyen concerne quasiment toutes les espèces à l'exception des seiches (-9% / -0,37€/kg), chinchards (-8% / -0,12€/kg), rouget barbet (-18% / -1,7€/kg). Certaines espèces voient leurs prix moyens relativement stables (plus ou moins 4%) : sardine, germon, coquille Saint Jacques, poulpes, émissoles, roussettes, calmars. Les plus fortes hausses de prix Moyen concernent : lingues (+36% / +0,73€/kg), églefin (+10% / +0,23€/kg), merlu (+8% / +0,27€/kg), langoustine (+10% / +1,15 €/kg), lieu Noir (+39% / +0,62€/kg), lieu Jaune (+17% / +1,41€/kg), sole (+22% / +3,5€/kg).

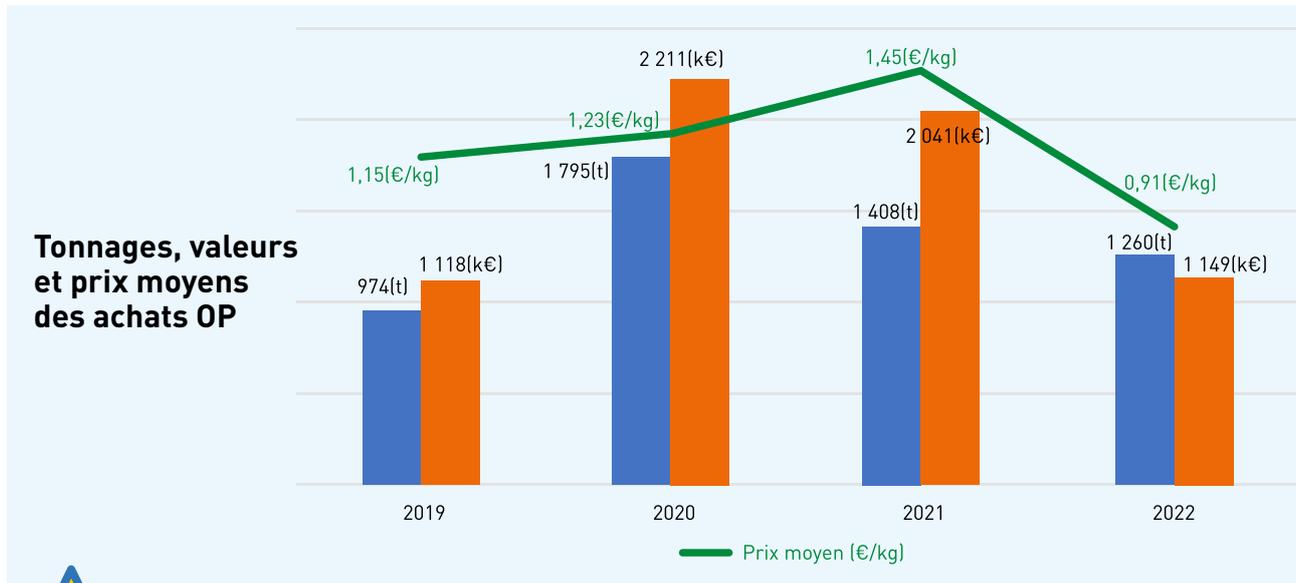
La flottille pour lesquelles la baisse des captures est la plus importante est celle des caseyeurs.

A l'inverse, la flottille des dragueurs et celle des navires polyvalents arts dormants voient leurs tonnages augmenter. Cela s'explique principalement par la hausse du tonnage moyen par bateau.

Les chalutiers, bolincheurs et fileyeurs/palangriers hauturiers connaissent une baisse des effectifs dont les effets sont atténués par une hausse des tonnages moyens par bateau.

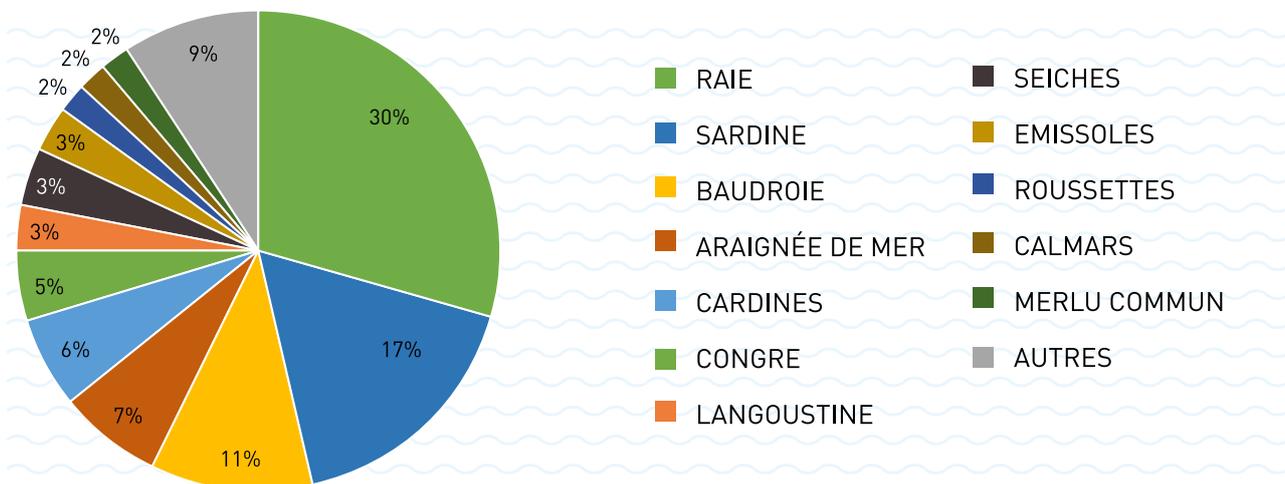
## Les achats OP

Au niveau du marché et des interventions réalisées par LPDB (« achats OP »), l'année 2022 correspond à un retour à la normale après deux années particulièrement difficiles.



Attention, les données 2021 n'incluent pas l'instauration des prix d'objectifs sur la lotte, mis en place compte tenu du contexte particuliers sur cette espèce, qui a représenté environ 277k€ d'intervention supplémentaire.

## Part de principales espèces (en valeur) dans les achats OP 2022



La graphique ci-dessus montre que les principales espèces (en valeur) qui contribuent aux achats OP sont les raies, la sardine, la baudroie, l'araignée de mer, les cardines, le congre.

Les espèces qui ont les taux d'intervention (=proportion d'achat OP par rapport à l'ensemble des quantités débarquées) les plus élevés (en tonnage) sont : le requin ha (19%), l'araignée (12%), les roussettes (12%), les raies (7%), les cardines (5%), les encornets rouges (5%), les emissoles (5%), le congre (3%), les plies (3%), le rouget barbet (2%), les seiches (2%) et la sardine (2%).



Ces éléments ont orienté la stratégie de l'OP en termes de communication avec des reportages vidéos et/ou partenariats médiatiques axés sur la promotion de ces espèces.

[www.instagram.com/les\\_pecheurs\\_de\\_bretagne/](https://www.instagram.com/les_pecheurs_de_bretagne/)

# Comment valoriser les raies invendues ?



**Depuis plusieurs années, nous rencontrons des difficultés récurrentes et croissantes de commercialisation de la raie mise en vente par les adhérents de l'OP, signe de la contraction durable du marché de la consommation humaine traditionnelle pour cette (ces) espèce(s), devenue la première espèce (groupe d'espèces) en volume et en valeur faisant l'objet d'interventions de l'OP en soutien de marché depuis 2019. Les volumes achetés par l'OP, faute d'acheteurs, sont difficilement valorisables sur le marché du congelé et sont le plus souvent destinés à la production d'huile et farine animale.**

Face à cette situation, l'OP *Les Pêcheurs de Bretagne* a décidé de porter un projet visant à explorer de nouvelles pistes de valorisation des raies « invendues ». L'idée est de l'aborder comme une matière première composite pour d'abord en caractériser les différentes fractions et ensuite préciser leurs opportunités de valorisation individuelles sur d'autres circuits alimentaires ou non.

Ce projet initié en 2021 et porté par notre antenne de Lorient a obtenu le soutien financier du DLAL FEAMP 2014-2020 (Pays de Lorient) et de la Région Bretagne. L'étude a été réalisée par l'institut technique IDMer de Lorient.

Quatre espèces de raies (raie bouclée, raie lisse, raie fleurie et raie chardon) ont été analysées mettant en évidence de grandes similitudes de composition. Ces similitudes ont permis de conclure sur la possibilité d'une valorisation globale des raies et non par espèce.

Les raies sont composées en majeure partie de protéines (environ 65%) qui, sous forme hydrolysée, peuvent présenter un intérêt autre que nutritionnel. En effet, les procédés d'hydrolyse enzymatique permettent de couper les protéines en molécules plus petites appelées peptides. Ces dernières sont solubles et peuvent présenter des propriétés biologiques. Parmi ces propriétés biologiques, certaines peuvent intéresser le marché de la nutrition-santé humaine ou animale. Le potentiel existe également sur le marché de la nutrition-santé des plantes. Sur ce dernier axe, des tests d'hydrolyses enzymatiques ont été menés au stade laboratoire avec différentes enzymes et différentes conditions (température, pH, durée ...) de façon à identifier et quantifier les différentes fractions valorisables (fractions lipidique, protéique et minérale) et définir le procédé optimal pour leur valorisation, lequel a ensuite été reproduit à plus grande échelle sur deux lots pilotes. Des études d'activités biologiques ont été menées sur les hydrolysats obtenus mettant en évidence des propriétés « antioxydantes », des propriétés « antihypertensives » et surtout des effets significatifs de protection contre les pathogènes de végétaux et de stimulation de la croissance des plantes.

**Cette première preuve de faisabilité ouvre différentes voies de valorisation qu'il reste à approfondir.**

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne



Avec le Fonds européen  
pour les affaires maritimes et la pêche

## Valorisation de la langoustine (Suite...)

Depuis 2018, l'OP a initié plusieurs actions pour optimiser la vitalité des langoustines du golfe de Gascogne et améliorer sa valorisation. Pour 2023, afin de répondre à différentes sollicitations, l'OP continue ce travail sur 4 axes :

- 1 Équipement des viviers en écumeurs permettant d'enlever l'écume/ « mousse » qui se forme en surface permettant d'améliorer la vitalité.
- 2 Test d'une filière de valorisation via une logistique en camion vivier vers l'Espagne.
- 3 Définition des caractéristiques d'un vivier type optimisé pour les langoustines et « service » d'optimisation de viviers existant proposé aux adhérents.



- 4 Valorisation de la langoustine vivante auprès de différents acteurs de la filière avale. L'année dernière, un partenariat entre plusieurs pêcheurs lorientais et l'entreprise « 5 degré Ouest », opérateur sur Lorient, a été initié afin de valoriser la langoustine locale en cuit/frais en lieu et place de la langoustine écossaise ou irlandaise. En contrepartie d'une langoustine de qualité et bien triée, l'entreprise achète aux pêcheurs un volume de langoustine déterminé en fonction de ses besoins et rémunère cette qualité avec une bonification par rapport au Prix moyen de la criée.

Si vous voulez en savoir plus, contactez  
Thomas RIMAUD à l'OP au 06.82.95.22.80 // [thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu](mailto:thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu)

## Rappel : Sélectivité à la demande : projet CASEP

Le projet CASEP (Cellule d'appui à la sélectivité des engins de pêche), porté par l'Agria, et financé par FFP a été initié afin de maintenir la dynamique engagée sur la sélectivité. Ce projet laisse « carte blanche » aux professionnels pour tester les dispositifs sélectifs de leur choix sur 2023 et 2024 en mettant à disposition le matériel sélectif et les moyens humains pour les observations afin d'accompagner les professionnels à choisir, tester et adapter les dispositifs qu'ils pourraient s'approprier et adopter.

Vous souhaitez être accompagné pour faire évoluer vos engins de pêche ?  
N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'AGLIA :  
[quiterie.sourget@aglia.fr](mailto:quiterie.sourget@aglia.fr) / 06.99.04.60.00

## Des changements dans l'équipe de l'OP

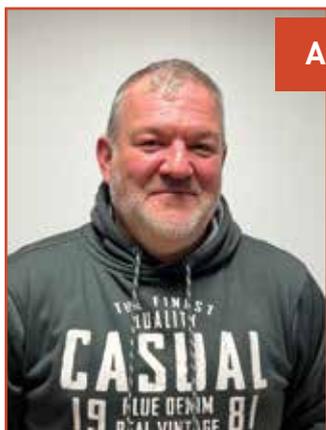


### Départs de Bernard Mouden, Jean-Claude Rodot et Tanguy Le Brun.

Entré en 1989 à la CODAPEL (Groupement de gestion du Nord-Finistère), **Bernard Mouden** a ensuite été détaché à mi-temps auprès de la SOCONOR (section de l'OPOB du Nord Finistère). A partir de 1995, il a quitté le groupement de gestion pour travailler à 50% pour l'OPOB et 50% pour HALIOS PECHEURS BRETONS en tant qu'acheteur sous les criées de Brest et Roscoff. Depuis 2012 et la fusion entre l'OPOB et PMA, il s'occupait du marché en tant que gestionnaire des achats OP pour LPDB.

**Jean-Claude Rodot** a commencé sa carrière en 1972 en tant qu'apprenti charcutier puis comme employé de marée à Keroman. Il a ensuite embarqué comme marin pêcheur sur des langoustiniers de Lorient de 1974 à 2001 avec une interruption d'un an pour son service militaire. Plusieurs hernies discales l'ont contraint à poser sac à terre. Il est alors entré à PROMA en 2002 comme contrôleur des ventes à une époque où les adhérents avaient besoin d'être « rassurés » suite à l'informatisation de celles-ci. Il travaillait alors à mi-temps en alternance avec Marcel Le Gac. Très vite, ils ont été missionnés pour réaliser des contrôles spécifiques sur la taille des langoustines ; à Lorient d'abord mais également dans les ports bigoudens et ligériens. Depuis le départ en retraite de Marcel en janvier 2016, Jean-Claude assurait les contrôles à plein-temps jusqu'au premier janvier dernier, date de son propre départ en retraite.

Après une expérience d'observateur embarqué, **Tanguy Le Brun** est entré à LPDB en 2018 en tant que contrôleur sous les criées de Cornouaille principalement. En ce début d'année 2023, il entame une reconversion professionnelle dans le secteur de la menuiserie.



### Arrivée de Frédéric Gouzien

Depuis le début de l'année, Frédéric Gouzien est contrôleur sous les criées pour LPDB. Le monde de la pêche lui est déjà familier puisqu'il a été marin à la pêche hauturière pendant 20 ans ; d'abord à Loctudy sur les chalutiers Damoclès et Laurentide puis au Guilvinec sur les Bara de l'Armement Bigouden. Après 5 ans en tant que mécanicien plaisance, le voilà de retour dans la filière pêche.

*Bon vent à Bernard,  
Jean-Claude et Tanguy  
et bienvenue à Frédéric !*



# P O R T R A I T

Roxane, Cédric et Antoine Porcher  
armement Jean Porcher, Saint-Alban

## Confiance renouvelée à la pêche



**Entreprise de pêche parmi les plus emblématiques de Bretagne, l'armement Jean Porcher continue d'aller de l'avant. Après l'avoir lancé voici plus de 50 ans depuis la baie de Saint-Brieuc, son fondateur mise comme jamais sur le renouvellement de sa flotte de chalutiers, tandis que ses enfants, Roxane et Cédric, mais aussi son petit-fils Antoine, montent sur le pont et prennent progressivement la relève. Conscients de la valeur de cet héritage. Sûrs de l'importance et l'avenir de leur métier.**

Il porte le nom d'une jolie pierre verte, posée en talisman au pied d'une petite statue de la Vierge Marie qui trône à l'arrière de sa passerelle flambant neuve. Le chalutier *Aventurine* a été béni le 9 février au Port du Légué à Saint-Brieuc. Il vient renforcer l'armement Jean Porcher qui a été patiemment constitué et constamment renforcé depuis le début des années 1970.

Général plus d'un millier d'emplois indirects autour de son activité, l'entreprise compte désormais une quinzaine de navires reconnaissables à leur robe noire, blanche et rouge pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 38 millions d'euros, avec près de 200 marins et une trentaine de sédentaires, basés au siège de l'armement à Saint-Alban. « *C'est le premier navire dont je prends le commandement* », sourit fièrement Antoine Porcher, 27 ans, petit-fils de Jean.

Toujours à la tête de son armement, Jean Porcher transmet progressivement le flambeau à ses enfants. « *La pêche, nous y avons été plongés dès notre enfance. C'est dans notre sang* », résume Roxane, 50 ans, directrice administrative et RH de l'armement, fille aînée du grand patron et tante d'Antoine. « *Malgré tout ce qu'on peut dire des pêcheurs et de la ressource, nous y croyons plus que jamais et continuons d'avancer* », renchérit son frère Cédric, 49 ans, directeur technique de l'armement.

Construit par le chantier naval Socarenam à Boulogne-sur-Mer, l'Aven-

turine représente un investissement de plus de 5 millions d'euros. Le nouveau chalutier affiche une longueur de 25 mètres pour une largeur de 8 mètres, une jauge de 234 UMS et une puissance de 656 kW. Surmontée d'une superstructure en aluminium, sa coque en acier abrite une cale à poisson de 110 m<sup>3</sup>, un réservoir à gasoil de 50 m<sup>3</sup> et une cuve d'eau douce de 19 m<sup>3</sup>.

**La pêche, nous y avons été plongés dès notre enfance. C'est dans notre sang.**

« *Par rapport aux bateaux plus anciens, l'Aventurine présente un volume plus important d'environ 30%, mais aussi des économies d'énergies de l'ordre de 15%*, » insiste Cédric Porcher, avant de souligner que la progressive décarbonation des flottilles ne peut passer que par ce patient travail de renouvellement. De fait, l'armement Porcher s'est beaucoup employé à moderniser ses chalutiers dont le plus vieux a été mis en service au début des années 2000.

« *Un effort particulier a été réalisé afin d'améliorer les conditions de travail, avec notamment la mise en place d'un convoyeur pour le tri du poisson, mais aussi afin d'optimiser le confort à bord, avec une isolation phonique renforcée pour les espaces de vie* », souligne Roxane Porcher, avant de rappeler que ces investissements favorisent l'attractivité du métier.

« *Avec un équipage de 7 marins, nous travaillons sur des marées hebdomadaires, avec des rotations par tiers toutes les trois semaines* », explique Antoine Porcher qui a démarré l'exploitation de l'Aventurine en début d'année. « *Nous réalisons 6 à 7 traits de chaluts chaque jour sur un terrain de jeu qui va des îles Anglo-Normandes à la mer d'Iroise en passant par la mer Celtique et le sud du Royaume Uni.* »

L'Aventurine est relativement épargnée dans son programme par les répercussions du Brexit qui pèsent toutefois sur une activité de l'armement investie à 70% dans les eaux britanniques. « *Nous n'avons pas beaucoup d'emprise sur ce qui sera le fin mot de l'histoire* », avance Cédric Porcher, certain que c'est l'accès à la ressource davantage que la ressource elle-même qui pose question. « *Nous avons encore de la visibilité jusqu'en 2026, et des négociations à prévoir jusqu'à cette échéance.* »

D'ici là, chacun des chalutiers de l'entreprise familiale continuera de porter de nouvelles générations de marins pêcheurs en débarquant à Roscoff une quarantaine d'espèces différentes, de la lotte au saint-pierre, en passant par le congre et la seiche, au rythme moyen de 10 à 12 tonnes par semaine. Des captures valorisées ensuite sous les criées d'Erquy et de Saint-Quay-Portrieux que Jean Porcher a contribué à fonder.

Bertrand Tardiveau



## QUIMPER

+33(0) 2 98 10 11 11

7, rue Félix Le Dantec

Créach Gwen 29000 Quimper

## LORIENT

+33(0) 2 97 37 31 11

6, rue Alphonse Rio

56100 Lorient



Cette newsletter est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche



Retrouvez-nous sur

